

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/041/2004 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 317/03 (ASA 31/069/2003 du 4 novembre 2003)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

NÉPAL

Upendra Chaulagain (h), homme d'affaires, 37 ans

---

Londres, le 20 février 2004

Amnesty International a appris qu'Upendra Chaulagain avait été libéré le 10 novembre 2003, soit six jours après le lancement de cette *Action urgente*.

D'après certaines sources, il avait été arrêté le 25 octobre 2003, mais l'organisation ne dispose pas d'informations complémentaires concernant le lieu où il a été retenu captif ou ses conditions de détention.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.  
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*